

«Retraite à 60 ans : la grande illusion - François Zocchetto dénonce une mesure en trompe l'œil et à crédit prise au mépris des droits du Parlement»

06/06/2012

Retraite à 60 ans : la grande illusion - François Zocchetto dénonce une mesure en trompe l'œil et à crédit prise au mépris des droits du Parlement

Suite à l'annonce par Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales, des mesures que le Gouvernement entend prendre par décret en matière de retraites, François Zocchetto, Président du groupe de l'Union centriste et républicaine (UCR) a vivement réagi. Tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, il s'agit de mesures prises à la hâte à l'issue d'une parodie de concertation sociale et sans que le Parlement n'ait été consulté du tout. Et cela sur sujet qui touche au cœur même du pacte social. Pour mémoire, la réforme des retraites de 2010 avait abouti à l'issue de 140 heures de débat au Sénat. Une réforme qu'aujourd'hui le Gouvernement « normal » revoit d'un simple trait de plume. Conséquence : l'annonce est totalement opaque. Tous les chiffres avancés par le Gouvernement sont soumis à caution. Alors que la mesure devait coûter 5 milliards d'euros, la ministre ramène aujourd'hui ce chiffre à 3 milliards. De plus, que recouvre-t-il ? Le coût pour le seul régime général ? L'ensemble des régimes ? Et quid des régimes complémentaires ? Il faudra bien que ces derniers ouvrent le droit à la retraite à 60 ans pour les publics concernés pour que la mesure ait un sens. Pas un mot pour l'instant à ce sujet.

Sur le fond, c'est un pur effet d'annonce qui cache une mesure comptable et inéquitable. C'est la douche froide pour ceux qui croyaient vraiment au retour à la retraite à 60 ans. Au lieu de cela, le Gouvernement propose un simple aménagement comptable qui ne concernera que 100 000 personnes par an sur les 700 000 départs à la retraite annuels et qui sera financée par augmentation des cotisations sociales et patronales.

Le dispositif est aussi inéquitable :

Inéquité face à l'emploi : alors que les entreprises sont exsangues, accroître un peu plus leurs charges se fera au détriment de l'emploi ;

Inéquité intergénérationnelle : décider de 3 milliards de dépenses supplémentaires alors que la branche vieillesse accuse un déficit de 10 milliards, c'est faire financer la mesure par les générations futures ;

Inéquité du ciblage : la question du rapport entre le coût de la mesure et son nombre de bénéficiaires mérite d'être posée. De plus, le dispositif crée un effet de seuil inacceptable au détriment des chômeurs : un chômeur auquel il manquerait qu'un seul trimestre de cotisation à 60 ans devrait automatiquement prendre sa retraite à 62 ans.

En conclusion : si François Zocchetto partage l'objectif d'un élargissement du dispositif carrière longues et que soit mieux pris en compte les congés maternité et chômage, la question aurait dû être débattue au Parlement pour aboutir à un dispositif réellement équitable.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)